



Décision de l'Assemblée plénière | 24 octobre 2024

## Préparation du Sommet national de la formation professionnelle du 21 novembre 2024 : décision

### Considérations du Secrétariat général

- 1 Le 21 novembre 2024 aura lieu le Sommet national de la formation professionnelle. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) y présentera une vue d'ensemble de l'avancement des travaux en lien avec le développement des professions, la certification professionnelle pour adultes, l'évaluation de la structure des organes et l'initiative Formation professionnelle 2030. Le sommet doit avant tout permettre d'ouvrir la discussion sur les obstacles qui se présentent et sur les mesures à prendre pour préserver l'attractivité de la formation professionnelle.
- 2 La présidente de la CDIP représentera les cantons lors de cette rencontre. Le Secrétariat général propose d'y faire part des décisions ci-après :
  2. a Développement des professions : le Comité a pris plusieurs décisions en la matière lors de sa séance du 5 septembre 2024. D'une part, il convient d'améliorer les interactions entre les niveaux politique (CDIP) et opérationnel (CSFP), en informant dorénavant le Comité de la CDIP des révisions des professions dont il apparaît qu'elles feront l'objet de controverses, auront des répercussions financières pour les cantons ou entraîneront des défis sur le plan de la mise en œuvre avec les écoles professionnelles ou le corps enseignant. Ce compte rendu au cas par cas sera complété par un compte rendu annuel au Comité et à l'Assemblée plénière (dans le cadre des rapports transmis sur les projets relevant de l'initiative Formation professionnelle 2030), présentant une vue d'ensemble de tous les processus de révision en cours à ce moment-là. D'autre part, le système des déléguées et délégués des cantons doit être professionnalisé, en réduisant significativement le nombre de ces déléguées et délégués et, en contrepartie, en augmentant les ressources au sein du secrétariat de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP).

La proposition d'inviter les membres du sommet à prendre connaissance des informations concernant le souhait d'implication du niveau politique dans les cantons doit être approuvée.
  2. b Certification professionnelle pour adultes (CPA) : les activités visant à améliorer les conditions de la CPA se sont poursuivies dans le cadre de la déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle concernant la certification professionnelle pour adultes. Étant donné que l'aboutissement d'optimisations suppose souvent un engagement de la part de tous les partenaires de la formation professionnelle, il convient à l'avenir que les cantons, les branches et les syndicats abordent les difficultés qui se présentent en s'appuyant sur des exemples de bonnes pratiques et qu'ils procèdent, dans la mesure du possible, à un monitoring des difficultés en question.

La proposition d'inviter les membres du sommet à prendre connaissance de l'avancement des travaux et de la prolongation pour les années 2025–2026 du mandat confié au groupe de coordination doit être approuvée.
  2. c Évaluation de la structure des organes : la nouvelle gouvernance de la formation professionnelle est en place depuis 2021 ; elle a donné lieu à la mise sur pied de la CTFP au niveau opérationnel et du Sommet national de la formation professionnelle au niveau stratégique. Une évaluation globale de cette nouvelle structure des organes a été réalisée cette année. Le rapport cité en annexe indique que les acteurs et actrices remplissent leur fonction et qu'il n'y a pas d'adaptation substantielle à opérer ; il évoque toutefois des possibilités d'optimisation, par exemple en ce qui concerne l'implication de l'ensemble des acteurs et



actrices et la clarification de certains processus.

La proposition d'inviter les membres du sommet à prendre connaissance du rapport final doit être approuvée.

2. d Formation professionnelle 2030 : la vue d'ensemble des projets Formation professionnelle 2030 fait état de dix projets en cours en septembre 2024. Au total, 25 projets ont quant à eux pu être terminés. Les cantons se sont beaucoup investis dans les projets du SEFRI, entre autres pour les initiatives *Culture générale 2030* et *Formation professionnelle 2030*, tout en supervisant leurs propres projets : *Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis*, *Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes*, *Instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage* et *Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle*. La proposition d'inviter les membres du sommet à prendre connaissance de l'état de la mise en œuvre de l'initiative Formation professionnelle 2030 doit être approuvée.
2. e Attractivité de la formation professionnelle : le SEFRI souhaite profiter de l'occasion du sommet pour ouvrir la discussion sur les possibilités de continuer à garantir l'attractivité de la formation professionnelle à l'avenir. Il estime que les points suivants doivent faire l'objet d'une réflexion : accès à la formation professionnelle, en se penchant également sur la question de la migration, disposition des entreprises à former des apprenties et apprentis, qualité de la formation, préférences des jeunes et des adultes, formation professionnelle vs formation générale, concurrence entre formation professionnelle supérieure et hautes écoles spécialisées.

Les résultats de cette discussion du sommet seront ensuite pris en compte dans les travaux de la CTFP puis approfondis lors de la journée des partenaires de la formation professionnelle qui aura lieu en mars 2025. Le SEFRI entend recueillir les avis des différentes parties prenantes sur la question d'ici à l'été 2025, de sorte à pouvoir ensuite discuter de nouveaux projets au sein de la CTFP et ainsi ouvrir une nouvelle ère après celle de Formation professionnelle 2030.

La CSFP a dressé un bilan 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la formation professionnelle, et plusieurs suggestions ont été formulées pour la suite : par exemple, les cantons souhaitent davantage de flexibilité dans l'aménagement de la formation professionnelle (réalisation échelonnée des procédures de qualification, prise en compte de groupes cibles particuliers, apprentissages à temps partiel) et aimeraient que des bases légales soient créées au niveau fédéral dans les domaines de la protection et de l'échange des données, de sorte à simplifier cet échange entre les cantons. Il n'existe en revanche pas d'état des lieux global en la matière.

L'idée de mener une discussion à propos de l'attractivité de la formation professionnelle lors du sommet doit être acceptée.

### **Décision de l'Assemblée plénière**

Lors du Sommet national de la formation professionnelle qui aura lieu le 21 novembre 2024, la présidente fera part des décisions de la CDIP.

Appenzell, le 24 octobre 2024

### **Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique**

Au nom de l'Assemblée plénière :

sig.

Susanne Hardmeier | Secrétaire générale



Annexes (documents pour le Sommet national de la formation professionnelle) :

- Vue d'ensemble de l'avancement des travaux
- Rapport d'évaluation de la structure des organes
- Vue d'ensemble des projets Formation professionnelle 2030
- Document relatif à l'attractivité de la formation professionnelle

Notification :

- Membres de la Conférence
- CSFP

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

260-4.4.6.5 PM/cb



## Sommet national de la formation professionnelle

21.11.2024

### Point 1

#### État d'avancement des travaux

La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) se concerte sur les questions de la formation professionnelle sur le plan stratégique et les développe. Les discussions se font toujours en pleine connaissance des compétences, des responsabilités, des limites budgétaires ainsi que des ressources humaines et financières des partenaires de la formation professionnelle.

La CTFP accompagne des projets, discute de thèmes actuels et surveille le marché des places d'apprentissage. L'année 2024 a été principalement consacrée au développement de la formation professionnelle et à l'optimisation de la collaboration entre les partenaires.

Les thèmes suivants sont ceux sur lesquels la CTFP s'est penchée en se basant sur des mandats confiés lors de l'un des sommets.

- Développement des professions
- Certification professionnelle pour adultes
- Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle
- Formation professionnelle 2030

## DÉVELOPPEMENT DES PROFESSIONS

### PROPOSITION

Les participants au sommet prennent connaissance des informations relatives à l'implication des acteurs politiques cantonaux dans le processus de développement des professions.

### Introduction

Lors du sommet 2023, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) n'avait pas caché son mécontentement quant aux possibilités d'influence des cantons dans le processus de développement des professions. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a donc demandé au SEFRI de vérifier le niveau d'intégration des organes politiques de la CDIP dans le processus et, si cela s'avérait nécessaire, d'élaborer des solutions à mettre en place au sein du processus.

Le SEFRI a échangé avec la CDIP au début de l'année 2024 au sujet de la participation de cette dernière dans le processus de développement des professions. La CDIP a chargé la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) de procéder à un examen plus approfondi de la question et de formuler des propositions. Dans ce contexte, un groupe de travail composé de représentants de la CSFP et du SEFRI a été mis sur pied.

### Appréciation

Le processus de développement des professions fonctionne globalement bien, comme le confirment les résultats du projet « Optimisation des processus et des mécanismes d'incita-

tion dans la formation professionnelle ». Les partenaires de la formation professionnelle veillent à l'améliorer en continu. Il existe un potentiel d'amélioration au niveau cantonal en ce qui concerne les échanges entre les organes politiques (CDIP) et les organes spécialisés (CSFP). Le groupe de travail a donc formulé des propositions allant dans ce sens.

La participation des organes politiques devra se faire en parallèle des processus ordinaires et ne donner lieu à aucun transfert de compétences. Afin de mieux intégrer les organes politiques, il conviendra d'informer le Comité de la CDIP, par le biais du secrétariat général de la CDIP ou par la CSFP, lorsqu'une révision fait l'objet de débats. Par ailleurs, les partenaires de la formation professionnelle conviendront désormais ensemble des données-clés de chaque révision de profession au début de celle-ci. Il est également possible de prévoir un rapport annuel présentant les professions en cours de révision. Enfin, le nombre de délégués des cantons<sup>1</sup> sera réduit dans une optique de professionnalisation.

### **Suite de la procédure**

Le Comité de la CDIP a approuvé la procédure lors de sa séance du 5 septembre 2024. Les nouveaux processus seront mis en place par la CSFP.

---

<sup>1</sup> Représentants des cantons dans les commissions pour le développement de la profession et la qualité de la formation

## CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

### PROPOSITION

Les participants au sommet prennent connaissance de l'état d'avancement des travaux relatifs à la déclaration d'engagement des partenaires de la formation professionnelle concernant la certification professionnelle pour adultes. Ils approuvent la prolongation du mandat du groupe de coordination pour les années 2025 et 2026.

### Introduction

La déclaration d'engagement concernant la certification professionnelle pour adultes a été approuvée lors du sommet 2022. L'annexe de la déclaration comporte un plan de mesures à caractère contraignant dans lequel les partenaires de la formation professionnelle ont défini les mesures qu'ils allaient déployer en priorité dans le domaine de la certification professionnelle pour adultes. Le déploiement de ces mesures s'opère dans le cadre des compétences légales des différents acteurs. Un groupe de coordination a été mandaté par la CTFP pour accompagner les travaux de mise en œuvre pendant les années 2023 et 2024.

Suite à ces deux ans, l'état d'avancement des travaux se présente comme suit :

#### Mesures portées par la Confédération

- La Confédération a chargé l'entreprise Ecoplan d'établir un état des lieux de la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères entre 2023 et 2024. Les premiers résultats intermédiaires ont été publiés et l'étude finalisée sera disponible en novembre 2024.
- Deux études ont été menées en 2023 sur mandat du SEFRI concernant la certification professionnelle pour adultes<sup>2</sup>. La première étude, réalisée par l'Université de Zurich, traite de la validation des acquis de l'expérience et la deuxième, menée par l'ETH Zurich, porte sur la prise en compte des acquis en Suisse et dans l'Union européenne (UE). Les résultats de ces études sont repris dans le rapport du Conseil fédéral « Validation des acquis de l'expérience et possibilités de qualification pour les adultes sans certification professionnelle »<sup>3</sup> en exécution du postulat Atici. Les trois rapports ont été publiés fin 2023.
- Le SEFRI déploie plusieurs fois par an des mesures de communication sur divers médias sociaux dans le but d'informer et de sensibiliser les adultes et les entreprises sur la certification professionnelle pour adultes. Il met également à la disposition de tous les partenaires du matériel d'information sur le site [formationprofessionnelleplus.ch](http://formationprofessionnelleplus.ch).

#### Mesures portées par les cantons

- Dans le cadre du projet « Offres adaptées aux adultes », les cantons ont complété le « Registre des écoles professionnelles » – nouvel outil du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)<sup>4</sup> – en publiant des offres pour adultes organisées dans des écoles professionnelles cantonales ou des établissements subventionnés par les cantons. La commission Formation et qualification des adultes (CFAQ) examine actuellement la possibilité d'ajouter d'autres offres de formation pour adultes au registre.
- Dans le contexte du projet « Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis », la CFAQ a élaboré un document regroupant des informations sur la réduction ou la prolongation de la durée d'apprentissage ainsi que sur l'apprentissage à temps partiel<sup>5</sup>. Ce document destiné aux Ortra, aux entreprises et aux cantons sert d'aide-mémoire pour les questions de mise en œuvre.

<sup>2</sup> <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/fpc/pilotage-et-politique-de-la-formation-professionnelle/projets-et-initiatives/certification-professionnelle-et-changement-de-profession-pour-les-adultes/studien.html>

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> <https://rbs.sdbb.ch/fr/>

<sup>5</sup> [https://edudoc.ch/record/236174/files/SBBK\\_Ueberblick\\_Lehrzeitverkuerzung\\_d\\_290224.pdf?ln=de](https://edudoc.ch/record/236174/files/SBBK_Ueberblick_Lehrzeitverkuerzung_d_290224.pdf?ln=de)

### Mesures portées par les employeurs

- Au début de l'année 2024, les employeurs ont discuté de la certification professionnelle pour adultes lors de leur conférence Ortra.
- L'Union patronale suisse (UPS) et l'Union suisse des arts et métiers (usam) encouragent les associations de branche à communiquer régulièrement sur la certification professionnelle pour adultes.
- L'UPS a mené une enquête auprès des entreprises afin de connaître leurs besoins en matière d'obligation pour les adultes sous contrat d'apprentissage de rester dans l'entreprise. Environ 60 % des entreprises interrogées préfèrent laisser à leurs collaborateurs le choix de quitter ou non l'entreprise durant ou après la période de formation et ne fixent donc aucune obligation contractuelle. Les quelque 40 % restants indiquent que les personnes en formation doivent faire preuve d'un certain engagement vis-à-vis des entreprises qui se sont investies financièrement durant leur formation. Certaines entreprises proposent de remplacer le contrat d'apprentissage par une convention de formation continue, ce qui pourrait s'avérer être une solution viable.

### Mesures portées par les employés

- Travail.Suisse a consacré un chapitre dans les documents du Congrès 2024 à la certification professionnelle pour adultes et a publié des articles à ce sujet sur les médias sociaux des fédérations membres.
- En 2023, l'Union syndicale suisse (USS) a abordé la question de la certification professionnelle pour adultes lors de l'assemblée de l'Initiative des villes pour la politique sociale et lors de la Table ronde des écoles polytechniques fédérales sur les défis de la formation professionnelle suisse. En 2024, elle a approuvé un document recensant des mesures à mettre en place dans le domaine de la certification professionnelle pour adultes.

### **Appréciation**

Les mesures citées dans le plan de mesures sont pour la plupart achevées ou en bonne voie. Elles contribuent à la gestion du savoir ainsi qu'à l'information, la sensibilisation et le soutien des acteurs impliqués.

Le groupe de coordination « Certification professionnelle pour adultes » constate que les besoins en matière de conception d'offres de formation professionnelle pour adultes ne sont pas toujours clairs. Il existe également un besoin de clarification en ce qui concerne le financement des coûts relatifs à la certification professionnelle et un besoin d'optimisation dans le domaine de la transmission de savoir sur la certification professionnelle pour adultes. Par conséquent, le groupe de coordination propose de prolonger son mandat de deux ans. Il pourra ainsi continuer de promouvoir cette thématique en poursuivant le dialogue avec les partenaires de la formation professionnelle et en mettant l'accent sur la transmission de bonnes pratiques existantes ou nouvellement mises en place. Les problèmes d'optimisation ne pouvant souvent être résolus qu'avec la participation de tous partenaires de la formation professionnelle, il convient de traiter les défis actuels au moyen d'exemples pratiques rapportés par les cantons, les branches et les syndicats et de surveiller dans la mesure du possible l'évolution de ces problématiques. Par conséquent, davantage d'experts des cantons, des organes responsables des formations professionnelles initiales ou d'autres institutions doivent participer aux séances. Les connaissances ainsi acquises doivent systématiquement être diffusées via les canaux des partenaires.

Le groupe de coordination se réunira désormais deux fois par an. La CTFP sera informée des sujets ayant fait l'objet de discussions dans le groupe de coordination.

## ÉVALUATION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### PROPOSITION

Les participants au sommet prennent connaissance du rapport final du projet « Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle ». Ils sont satisfaits des travaux menés jusqu'à présent et approuvent la suite de la procédure.

### Introduction

À la fin de l'année 2020, les participants au sommet ont approuvé le plan de mise en œuvre en vue de la systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle, concept élaboré conjointement par les partenaires de la formation professionnelle. La nouvelle structure de gouvernance permet de traiter efficacement les questions stratégiques qui concernent les cantons, les organisations du monde du travail et la Confédération tout en veillant à une large participation des partenaires. La nouvelle structure de gouvernance a été introduite le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le plan de mise en œuvre prévoit que la nouvelle structure fasse l'objet d'une évaluation au bout de trois ans, laquelle doit notamment comporter une enquête auprès des partenaires de la formation professionnelle. La CTFP a présenté les résultats de l'évaluation lors du sommet 2024.

### Structure et résultats de l'évaluation

Le rapport de la CTFP (voir annexe) se base sur les deux éléments suivants :

#### Enquête

Le SEFRI a chargé le bureau de conseil Interface de réaliser une enquête à grande échelle, afin que les partenaires de la formation professionnelle puissent s'exprimer sur la nouvelle structure de gouvernance et faire part de leurs avis et expériences. Dans son rapport final<sup>6</sup>, Interface constate que certains effets ont déjà pu être obtenus, comme l'amélioration du pilotage de la formation professionnelle ou l'encouragement de processus de discussion et de décision plus transparents et plus efficaces. De son point de vue, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications majeures à la structure de gouvernance. Interface recommande à la CTFP de conserver les aspects qui fonctionnent bien (p. ex. méthode de travail de la CTFP, interaction avec les groupes de projet) et de procéder à des améliorations ponctuelles. Il s'agit par exemple de définir des processus au sein de la CTFP et d'optimiser les forums de dialogue. Les autres améliorations devraient être effectuées ultérieurement.

#### Validation

Le SEFRI a demandé au prof. Patrick Emmenegger (Université de Saint-Gall) de vérifier et de valider les résultats de l'enquête. Dans sa prise de position<sup>7</sup>, le prof. Emmenegger estime que la nouvelle structure de gouvernance et en particulier la CTFP fonctionnent globalement bien. La nouvelle structure contribue à améliorer la collaboration entre les acteurs de la formation professionnelle. Le prof. Emmenegger identifie un potentiel d'amélioration au niveau des possibilités de participation et des forums de dialogue. Selon lui, la possibilité de créer des groupes d'experts pour disposer d'un avis externe sur certains thèmes constitue un atout.

<sup>6</sup> [https://formationprofessionnelle2030.ch/images/projekte/Evaluation\\_Gremienstruktur\\_der\\_BB/Bericht\\_Eval\\_Gremienstruktur\\_Berufsbildung\\_SBFI\\_2024\\_03\\_21\\_INTERFACE\\_F.pdf](https://formationprofessionnelle2030.ch/images/projekte/Evaluation_Gremienstruktur_der_BB/Bericht_Eval_Gremienstruktur_Berufsbildung_SBFI_2024_03_21_INTERFACE_F.pdf)

<sup>7</sup> [https://formationprofessionnelle2030.ch/images/projekte/Evaluation\\_Gremienstruktur\\_der\\_BB/2024-05-19\\_Bericht\\_SBFI\\_Teilprojekt\\_2\\_Emmenegger\\_FR.pdf](https://formationprofessionnelle2030.ch/images/projekte/Evaluation_Gremienstruktur_der_BB/2024-05-19_Bericht_SBFI_Teilprojekt_2_Emmenegger_FR.pdf)



### **Appréciation**

Ni le bureau d'études Interface ni le prof. Emmenegger ne recommandent d'adaptations majeures de la structure de gouvernance, mais proposent de petits ajustements à des fins d'optimisation. La CTFP a été encouragée à clarifier ses processus et à améliorer l'intégration des acteurs dans la nouvelle structure. Elle a donc lancé les travaux correspondants à l'été 2024 et démarré une procédure d'adaptation de son règlement d'organisation. Ces travaux seront achevés au cours du premier trimestre 2025, puis seront communiqués et les changements seront introduits.

Les deux rapports susmentionnés mettent en évidence le fait que la nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle est encore relativement jeune. Les mesures mentionnées ne représentent donc pas la fin du processus d'optimisation. La CTFP continuera à se pencher sur le rôle des différents organes et mettra en œuvre de nouvelles mesures d'optimisation si nécessaire.

### **Annexe**

- Rapport de la CTFP sur l'évaluation de la structure de gouvernance

## FORMATION PROFESSIONNELLE 2030

### PROPOSITION

Les participants au sommet prennent connaissance de l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ».

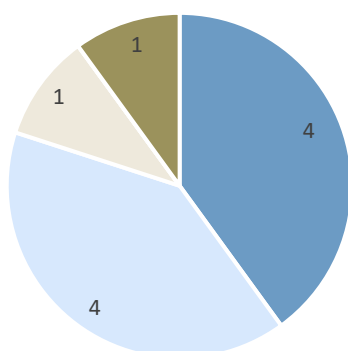
### Introduction

« Formation professionnelle 2030 » est une initiative commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail (Ortra) qui vise à anticiper les changements sur le marché du travail et dans la société, et à préparer au mieux la formation professionnelle pour l'avenir.

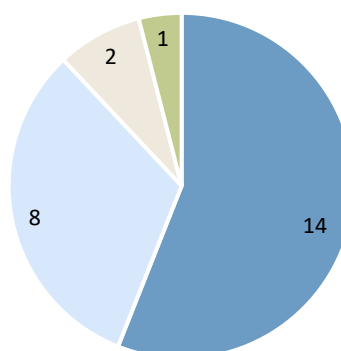
### État d'avancement des travaux

Depuis le début de la mise en œuvre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » fin 2018, de nombreux projets ont été lancés par la Confédération, les cantons et les Ortra (un aperçu détaillé des projets se trouve en annexe). Actuellement, 10 projets sont en cours et 25 projets sont terminés.

Projets en cours



Projets achevés



■ Conf. ■ Cantons ■ Ortra ■ Ortra/cantons ■ Conf./cantons

Les projets de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » se fondent sur une Vision élaborée par les partenaires de la formation professionnelle. Ils se caractérisent par une grande diversité et répondent aux besoins des acteurs de la formation professionnelle : les projets vont d'une analyse de l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sourds et malentendants à la création d'un guide de référence « Blended Learning », en passant par la conception de nouvelles offres de formation continue.

### Aperçu

La CTFP veille à l'application des décisions prises lors du sommet national de la formation professionnelle, accompagne les projets en cours, surveille les développements dans le domaine de la formation professionnelle et propose si besoin de nouveaux projets. Les projets peuvent être proposés à tout moment selon une approche « bottom-up » ou par les membres de la CTFP. Ils doivent cependant remplir certains critères pour être acceptés en tant que projets de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » : ils doivent par exemple être en lien avec la formation professionnelle, faire participer les partenaires et la CTFP ou avoir un potentiel de pertinence et de mise en œuvre à l'échelle nationale. Un controlling semestriel à l'attention de la CTFP permet d'assurer une vue d'ensemble de l'état d'avancement des travaux dans les différents projets.

### Annexe

- Vue d'ensemble des projets « Formation professionnelle 2030 », calendrier inclus

## Projet « Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle »

### Rapport final

Berne, le 18 septembre 2024 – adopté par la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP pour prise de connaissance lors du Sommet national de la formation professionnelle du 21 novembre 2024

---

## 1 Résumé

Le plan de mise en œuvre pour la systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle a été adopté fin 2020 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'objectif était de traiter les questions stratégiques de manière efficace, avec la participation des cantons, des organisations du monde du travail (Ortra) et de la Confédération.

De nouveaux organes ont été créés, tels que la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP), les forums de dialogue et les groupes d'experts. Une description détaillée des rôles et des tâches est présentée dans le plan de mise en œuvre. La structure de gouvernance devait être évaluée après trois ans : c'est désormais chose faite.

L'évaluation a été réalisée par le biais d'une enquête à grande échelle auprès des partenaires de la formation professionnelle et d'une analyse des documents existants. Le bureau d'études Interface et le prof. Patrick Emmenegger ont rédigé des rapports assortis de recommandations. Ils ont tous les deux jugé que la structure de gouvernance fonctionnait bien. Les améliorations concernent principalement les processus internes de la CTFP, l'optimisation des forums de dialogue et la clarification des rôles des acteurs.

De légères adaptations ont été recommandées, comme clarifier les processus internes de la CTFP, uniformiser les forums de dialogue et garantir une implication globale de tous les acteurs de la formation professionnelle. Aucun changement majeur n'est nécessaire. La CTFP a commencé à mettre en œuvre les mesures proposées en été 2024 et prévoit de communiquer les premiers résultats au premier trimestre 2025.

L'évaluation montre que la structure de gouvernance est jeune et peut être améliorée, mais qu'elle est fondamentalement viable. Les optimisations doivent se faire en continu. Les participants au Sommet national de la formation professionnelle prennent connaissance du rapport final et approuvent les travaux entrepris jusqu'à présent ainsi que les prochaines étapes.

## 2 Contexte

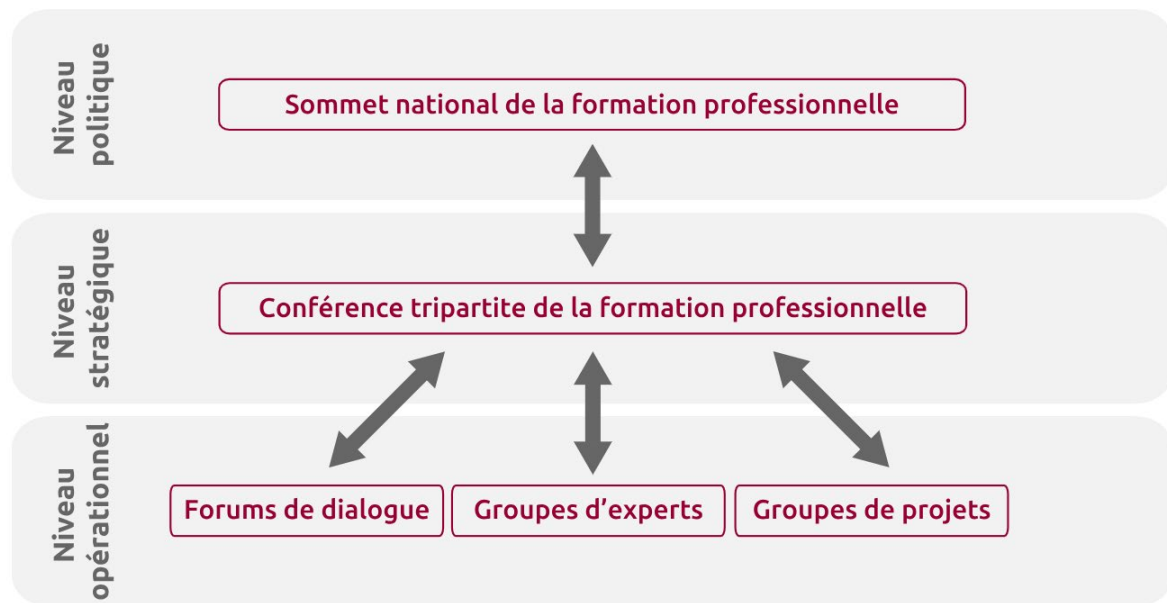
### 2.1 Mandat pour un plan national de mise en œuvre

Les participants du Sommet national de la formation professionnelle ont approuvé fin 2020 le plan national de mise en œuvre pour la systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle, élaboré par les partenaires de la formation professionnelle. Le remaniement de la structure de gouvernance permet de traiter efficacement les questions stratégiques qui concernent les cantons, les organisations du monde du travail (Ortra) et la Confédération tout en veillant à une large participation des partenaires de la formation professionnelle. La nouvelle structure de gouvernance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La nouvelle structure a permis de compléter les organes déjà existants au niveau politique et opérationnel avec la mise en place de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) en tant que lien au niveau stratégique. En outre, deux nouveaux organes ont été créés au niveau opérationnel : les forums de dialogue et les groupes d'experts.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP) en 2004, la structure de gouvernance de la formation professionnelle n'a cessé d'évoluer en fonction des besoins. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 », il est apparu que cette structure pouvait être optimisée afin de mieux coordonner les organes et d'apporter plus de clarté et de transparence au niveau des rôles et des processus de décision. De plus, les partenaires de la formation professionnelle ont également exprimé le souhait de structurer leur collaboration. En établissant en 2018 la vision « Formation professionnelle 2030 », les partenaires de la formation professionnelle ont créé une base permettant de systématiser davantage la structure de gouvernance. Afin d'obtenir un point de vue externe sur le fonctionnement des organes ainsi que des propositions concernant les possibilités d'optimisation, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a commandé plusieurs rapports. L'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 » a examiné, discuté et perfectionné ces rapports et a soumis une proposition au Sommet national de la formation professionnelle de 2019. Les participants au sommet ont ensuite décidé de charger l'organe de pilotage « Formation professionnelle 2030 » d'élaborer un plan de mise en œuvre contenant une description des organes qui traitent les questions relatives à la formation professionnelle dans son ensemble aux niveaux politique, stratégique et opérationnel. L'objectif était de systématiser les organes et d'optimiser la collaboration entre ceux-ci afin de combler les lacunes existantes dans la structure des organes.

## Nouvelle de structure de gouvernance de la formation professionnelle



### Sommet national de la formation professionnelle

- Décisions et accords au niveau politique

### Conférence tripartite de la formation professionnelle (nouveau)

- Pilotage stratégique de la formation professionnelle

### Forums de dialogue (nouveau)

- Échange direct avec les partenaires de la formation professionnelle, ce qui garantit une large implication des acteurs
  - Forum de dialogue Ortra employeurs
  - Forum de dialogue Ortra employés
  - Forums de dialogue des prestataires de la formation initiale en école et des cours interentreprises
  - Forum de dialogue « Écoles supérieures »<sup>1</sup>
  - Journée des partenaires de la formation professionnelle

### Groupes d'experts<sup>2</sup> (nouveau)

- Conseil et soutien de la CTFP avec leurs connaissances spécialisées et leur expertise

### Groupes de projet

- Traitement de questions et de thèmes concrets (p. ex. projets dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 »)

Une description détaillée des rôles, des tâches et des responsabilités des différents organes se trouve dans le plan de mise en œuvre. Outre les organes (voir graphique), le plan de mise en œuvre a également permis de créer le secrétariat de la CTFP, qui est rattaché à l'unité Politique de la formation professionnelle du SEFRI.

Le plan de mise en œuvre prévoit que la structure des organes soit évaluée après trois ans et que les résultats de l'évaluation soient présentés lors du Sommet national de la formation professionnelle 2024. Avec le présent rapport, la CTFP répond à ce mandat.

<sup>1</sup> A remplacé début 2023 le forum de dialogue « Prestataires de formation et de formation continue » initialement mis en place.

<sup>2</sup> Aucun groupe d'experts n'a été mis en place à ce jour.

## 2.2 Structure de l'évaluation

L'évaluation avait pour objectif de porter un regard critique sur la structure de gouvernance de la formation professionnelle en place depuis 2021, en se concentrant plus particulièrement sur les nouveaux organes (voir description de la structure ci-dessus) et – si cela s'avérait nécessaire – de proposer des adaptations. L'évaluation a été menée en tant que projet dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ».

Dans une première partie, une enquête à grande échelle a permis aux partenaires de la formation professionnelle de s'exprimer et de faire part de leurs avis et expériences. Sur cette base, le bureau d'études Interface Politikstudien Forschung Beratung AG a rédigé un rapport contenant des recommandations (voir chap. 3.1)<sup>3</sup>.

Interface a tout d'abord examiné les tâches, la méthode de travail, la composition, la communication et les ressources des organes nouvellement mis en place. Il s'est ensuite penché sur l'interaction entre les organes dans la nouvelle structure, puis sur les effets produits par les nouveaux organes.

L'évaluation s'appuie sur une analyse de documents existants et sur dix entretiens avec des membres des organes, complétés par une enquête en ligne auprès des groupes d'intérêts de la formation professionnelle. Ont été invités à participer à l'enquête tous les membres de la CTFP, de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et de la Table Ronde Écoles Professionnelles, tous les participants des forums de dialogue encore en activité, les responsables des projets FP2030, les participants des Journées des partenaires de la formation professionnelle 2021 et 2023, les membres du groupe de travail « Accès à la formation pour les personnes en situation de handicap », ainsi que l'ensemble des organes responsables de la formation professionnelle (Ortra) figurant sur la liste des professions du SEFRI. Au total, 788 personnes ont été contactées. 303 personnes (40 %) ont participé à l'enquête.

Dans une deuxième partie de l'évaluation, le professeur Patrick Emmenegger, de l'Université de Saint-Gall, a été chargé, en tant qu'expert<sup>4</sup>, d'évaluer les résultats de l'enquête et de donner un second avis. Il a validé les résultats de l'enquête et a en outre formulé ses propres recommandations<sup>5</sup>.

Le présent rapport résume les résultats des rapports d'Interface et du prof. Patrick Emmenegger et consigne la position de la CTFP ainsi que les prochaines étapes.

---

<sup>3</sup> Rieder, Stefan ; Guggenbühl, Anatolij ; Stehlin, Carole ; Intelisano, Deborah ; Feller, Ruth (2024) : [Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle : sous-projet 1 « Enquête et recommandations »](#), Interface Politikstudien Forschung Beratung, Lucerne.

<sup>4</sup> Le prof. Emmenegger avait déjà rédigé un rapport d'expert sur le pilotage de la formation professionnelle et avait émis des recommandations à ce sujet : [Emmenegger, Patrick et Seitzl, Lina \(2019\). Rapport d'experts sur le pilotage systémique de la formation professionnelle en Suisse. Université de Saint-Gall](#)

<sup>5</sup> [Emmenegger, Patrick \(2024\). Prise de position sur les résultats du sous-projet 1 et nouvelles recommandations \(sous-projet 2\)](#).

## 3 Résultats de l'évaluation

### 3.1 Rapport d'Interface

En résumé, la nouvelle structure de gouvernance, et en particulier la CTFP, fonctionnent bien. La nouvelle structure apporte une plus-value à la collaboration des acteurs de la formation professionnelle. Le bureau d'études constate que certains effets ont été obtenus, comme l'amélioration du pilotage de la formation professionnelle ou l'encouragement de processus de discussion et de décision plus transparents et plus efficaces. De son point de vue, il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications majeures à la structure de gouvernance. Interface recommande à la CTFP de conserver les aspects qui fonctionnent bien, tels que la méthode de travail de la CTFP ou l'interaction avec les groupes de projet) et de procéder à des améliorations ponctuelles.

### 3.2 Validation par le prof. Emmenegger

Dans sa prise de position, le prof. Emmenegger confirme le bon fonctionnement de la structure de gouvernance. Tout comme Interface, il ne voit pas la nécessité de procéder à de grandes réformes, mais il indique que de petits ajustements pourraient encore optimiser la structure. Ce potentiel d'amélioration s'explique également par le fait que la structure est encore relativement jeune. Le prof. Emmenegger souligne en outre l'importance d'une participation accrue des acteurs, qui pourrait être améliorée notamment au niveau du lien entre les forums de dialogue et la CTFP et par le biais d'une clarification des rôles de la CTFP et de ses membres vis-à-vis des acteurs de la formation professionnelle.

### 3.3 Recommandations

Ce chapitre présente les recommandations d'Interface, la prise de position du prof. Emmenegger et l'évaluation de la CTFP ainsi que les prochaines étapes.

Interface recommande de mettre en œuvre les recommandations 1 à 4 et d'attendre pour les recommandations 5 et 6. Selon le bureau d'études, ces deux dernières recommandations doivent être discutées sans prévoir une mise en œuvre dans leur intégralité, mais ne doivent pas être mises en application dans leur intégralité, car cela pourrait certes combler certaines lacunes, mais créer en même temps de nouveaux problèmes de gouvernance.

#### 3.3.1 Recommandations 1 à 4 : à mettre en œuvre

##### **Recommandation 1 d'Interface : Préférer les petits ajustements aux grands changements**

Les entretiens et l'enquête en ligne ont montré que certains effets ont déjà pu être obtenus, comme l'amélioration du pilotage de la formation professionnelle ou l'encouragement de processus de discussion et de décision plus transparents et plus efficaces. Interface estime qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications majeures à la structure de gouvernance pour combler les lacunes identifiées et obtenir encore plus d'effets. Il recommande à la CTFP de conserver les aspects qui fonctionnent bien (p. ex. méthode de travail de la CTFP, collaboration avec les groupes de projet) et de procéder à des améliorations ponctuelles. Il s'agit par exemple de clarifier les processus de préparation des séances et de définition des thèmes ou d'uniformiser certains aspects des forums de dialogue. Outre les améliorations ponctuelles, il semble important aux yeux d'Interface de mieux informer les acteurs de la formation professionnelle qui ne font partie ni d'un groupe de projet ni d'un forum de dialogue sur les différents organes de la structure de gouvernance.

##### **Évaluation du prof. Patrick Emmenegger concernant la recommandation 1**

La nouvelle structure de gouvernance a apporté de nettes améliorations. Le prof. Emmenegger est d'accord avec la première recommandation d'Interface, à savoir qu'il n'y a pas lieu de procéder à de grandes réformes.

### **Prise de position de la CTFP**

La CTFP partage l'avis selon lequel la structure de gouvernance a fait ses preuves. Les membres de la CTFP apprécient le partage d'informations et les échanges. Ils soulignent l'importance de pouvoir discuter de sujets et de faire valoir les différents points de vue. Même si les avis divergent parfois, ils ont une réelle volonté de chercher ensemble les solutions les plus adéquates pour la formation professionnelle.

La nouvelle structure de gouvernance permet, d'une part, une compréhension commune au niveau stratégique de la vision et des champs d'action prioritaires dans la formation professionnelle et, d'autre part, de recueillir les différents points de vue des partenaires de la formation professionnelle. Elle améliore en outre la transparence et le caractère obligatoire de la collaboration. Les compétences et les responsabilités de chacun des partenaires de la formation professionnelle ainsi que la mise en œuvre des tâches qui en découlent restent toutefois inchangées et sont régies par la législation sur la formation professionnelle.

La CTFP est consciente que la nouvelle structure de gouvernance est une structure jeune avec un potentiel d'amélioration. Elle approuve le constat d'Interface et la prise de position du prof. Emmenegger et voit la possibilité d'améliorer la structure après trois ans d'expérience.

### **Prochaines étapes**

La CTFP se prononce en faveur du maintien de la structure de gouvernance sous sa forme actuelle. Des adaptations mineures sont toutefois nécessaires (voir recommandations 2 à 4).

### **Recommandation 2 d'Interface : Définir les processus au sein de la CTFP**

Selon les entretiens qu'Interface a menés avec des membres de la CTFP, les processus internes de la CTFP ne sont pas toujours clairs : comment, en tant qu'organe, la CTFP peut-elle lancer des projets et comment prend-elle en compte les résultats émanant des forums de dialogue ?

### **Évaluation du prof. Patrick Emmenegger concernant la recommandation 2**

Le prof. Emmenegger propose d'introduire un droit de proposition (en dehors des forums de dialogue), ce qui permettrait aux acteurs de la formation professionnelle qui n'ont pas été suffisamment impliqués d'amener des thèmes et de mener des discussions.

### **Prise de position de la CTFP**

La CTFP partage les avis concernant la nécessité d'optimiser les processus internes. Elle est consciente que depuis l'entrée en vigueur de la CTFP, de nouveaux membres ont pris leurs fonctions et qu'il serait bon de fixer plus clairement les processus et, par conséquent, de procéder à une révision du règlement d'organisation. Il sera ainsi possible de recueillir et d'aborder de manière plus structurée les préoccupations des acteurs de la formation professionnelle. En outre, il est important pour la CTFP que les dossiers soient consolidés au sein des organes existants avant d'être discutés au niveau stratégique et politique. Un droit de proposition remettrait en question ces processus et le rôle de la CTFP et dépasserait le cadre des ressources existantes.

### **Prochaines étapes**

La CTFP reverra ses processus internes et adaptera son règlement d'organisation d'ici au premier trimestre 2025.

### **Recommandation 3 d'Interface : Optimiser les forums de dialogue**

Selon les résultats de l'enquête, certains aspects des forums de dialogue devraient être uniformisés. Il s'agit par exemple de fournir suffisamment d'informations aux participants afin qu'ils puissent se préparer au forum de dialogue ou de prévoir suffisamment de temps pour les échanges avec les autres participants pendant les réunions.



### Évaluation du prof. Patrick Emmenegger concernant la recommandation 3

Le prof. Emmenegger approuve l'optimisation des processus et la définition plus claire de la manière dont les demandes des participants aux forums de dialogue sont prises en compte par la CTFP. Il conseille en outre aux membres de la CTFP de développer les possibilités de participation. Il évoque également les défis auxquels sont confrontées les organisations faïtières des Ortra dans leurs relations avec les non-membres de leur organisation, par exemple lorsque ceux-ci participent à des forums de dialogue. D'un point de vue systémique, il est souhaitable qu'un maximum d'acteurs participent aux forums de dialogue. Par conséquent, le prof. Emmenegger recommande que la Confédération soutienne financièrement la tenue des forums de dialogue.

#### Prise de position de la CTFP

La CTFP privilégie l'échange et la recherche commune de réponses aux questions stratégiques relatives à la formation professionnelle. Elle se prononce donc en faveur d'un examen de la manière dont les acteurs peuvent être encore mieux impliqués.

#### Prochaines étapes

- La CTFP vérifie l'implication des acteurs et la tenue des forums de dialogue. Elle adapte à cet effet son règlement d'organisation d'ici au premier trimestre 2025.
- La CTFP attache une grande importance à la possibilité de participation de tous les acteurs. Elle mènera une réflexion approfondie à ce sujet. On pourrait par exemple envisager de repenser la Journée des partenaires de la formation professionnelle en tant que forum de dialogue pour tous les acteurs de la formation professionnelle.

### Recommandation 4 d'Interface : Étudier la création d'une structure pour les prestataires de formations continues à des fins professionnelles

Pour les prestataires de formations continues, il manque une solution de remplacement après la suppression du forum de dialogue « Prestataires de formations et de formations continues ». Interface estime que la suppression du forum de dialogue a certes permis d'atteindre l'objectif fixé, mais qu'elle a créé un vide.

### Évaluation du prof. Patrick Emmenegger concernant la recommandation 4

Le prof. Emmenegger recommande au DEFR/SEFRI de créer un forum qui englobe l'ensemble du domaine de la formation.

#### Prise de position de la CTFP

La CTFP partage l'avis selon lequel il faut se concentrer sur l'optimisation des forums de dialogue afin de mieux impliquer les acteurs qui ne se sentent pas suffisamment représentés au sein de la CTFP. Comme le suggère Interface, il s'agit dans un premier temps d'observer comment l'optimisation des forums de dialogue fait ses preuves avant de prendre d'autres mesures. En ce qui concerne la formation continue à des fins professionnelles, elle doit être considérée dans le contexte global de la gouvernance de la formation continue.

#### Prochaines étapes

La CTFP prend acte du fait que le SEFRI mène actuellement une réflexion sur la gouvernance de la formation continue et qu'il en discute avec les acteurs concernés.

### 3.3.2 Recommandations 5 et 6 : à discuter

#### Recommandation 5 d'Interface : Intégration d'institutions de formation à la CTFP

Se basant sur les résultats de l'enquête (en ligne), Interface constate que les institutions de formation professionnelle – notamment les écoles supérieures et les écoles professionnelles – ne sont pas satisfaites de la manière dont elles sont représentées au sein de la CTFP. Interface suggère de garder cette problématique à l'esprit, mais de ne pas augmenter le nombre de membres de la CTFP pour le moment.

#### Évaluation du prof. Patrick Emmenegger concernant la recommandation 5

Le prof. Emmenegger est d'accord avec Interface sur le fait qu'un agrandissement de la CTFP ne permettrait pas d'atteindre le but recherché. Il justifie également ce choix par la légitimité politique que la CTFP tire du Sommet national de la formation professionnelle (« mise en parallèle » du sommet et de la CTFP). Il conseille par ailleurs à la CTFP d'inviter des acteurs aux séances portant sur des dossiers importants et de mieux prendre en compte les questions de représentation régionale, notamment l'implication de toutes les régions linguistiques. En outre, il conseille en particulier aux Ortra de s'efforcer d'atteindre la plus grande représentativité possible.

#### Prise de position de la CTFP

La CTFP est d'avis qu'une implication de tous les partenaires de la formation professionnelle qui fonctionne bien et qui est adaptée aux différents niveaux est importante pour le bon fonctionnement de la formation professionnelle. Les cantons et les Ortra représentés au sein de la CTFP disposent de vastes réseaux. L'optimisation des processus et des forums de dialogue (recommandations 2 et 3) permet d'améliorer la participation de tous les acteurs. La CTFP est d'accord avec l'argument du prof. Emmenegger selon lequel il faut maintenir la mise en parallèle du Sommet national de la formation professionnelle et de la CTFP. Un élargissement de l'organe ne s'impose pas pour le moment.

#### Prochaines étapes

- L'optimisation des processus et des forums de dialogue (recommandations 2 et 3) permet de répondre à ce besoin.
- Les membres de la CTFP sont conscients qu'ils doivent s'efforcer d'élargir le cercle des acteurs qu'ils représentent par le biais de possibilités de participation et d'accords appropriés, afin d'atteindre la plus grande représentativité possible.

#### Recommandation 6 – Création de groupes d'experts

Lors des entretiens et de l'enquête en ligne d'Interface, le souhait de mettre en place des groupes d'experts a été exprimé à plusieurs reprises. Interface fait remarquer que la mise en place de groupes d'experts contribuerait à obtenir un point de vue extérieur basé sur des faits et à intégrer une expertise dans les travaux et les projets des partenaires de la formation professionnelle. C'est pourquoi Interface recommande à la CTFP d'examiner, pour les nouveaux thèmes, si un groupe d'experts pourrait s'y prêter. Si les groupes d'experts ne font pas leurs preuves dans les années à venir, on pourrait envisager de les supprimer. En effet, un nouvel organe crée de nouvelles interfaces et le travail de coordination de la CTFP augmenterait.

#### Évaluation du prof. Patrick Emmenegger concernant la recommandation 6

Le prof. Emmenegger estime que les groupes d'experts présentent de grands avantages. Il conseille de conserver la flexibilité dans la structure de gouvernance, mais de l'utiliser avec modération.

### **Prise de position de la CTFP**

Il est important pour la CTFP de se faire conseiller sur certains thèmes d'actualité et d'entendre les avis des experts. À cet effet, elle a mis en place une audition annuelle avec les milieux scientifiques. Elle apprécie particulièrement les échanges avec les chercheurs, qui, complétés par des entretiens avec des spécialistes de la pratique, lui permettent d'obtenir de nouveaux aperçus sur des thèmes d'importance stratégique pour la formation professionnelle, tels que la pénurie de personnel qualifié ou les possibilités de qualification pour les adultes.

Jusqu'à présent, la CTFP n'a pas eu besoin de mandater un groupe d'experts. Elle est toutefois ouverte à la mise en place d'un groupe d'experts si nécessaire.

### **Prochaines étapes**

En fonction des thèmes actuels ou futurs, la CTFP mettra en place un ou plusieurs groupes d'experts.

## **3.4 Conclusion**

La nouvelle de structure de gouvernance de la formation professionnelle a fait ses preuves. Ce constat est clairement exprimé dans le rapport d'évaluation d'Interface ainsi que dans la prise de position du prof. Emmenegger. Il n'y a pas lieu de mener de grandes réformes, des ajustements mineurs peuvent optimiser la structure de gouvernance. La CTFP a profité de l'évaluation pour clarifier ses processus et optimiser l'implication des acteurs dans la nouvelle structure de gouvernance. Elle a lancé les travaux nécessaires à cet effet durant l'été 2024 et a entamé une adaptation de son règlement d'organisation. Ces travaux seront achevés au cours du premier trimestre 2025 et feront l'objet d'une communication.

Tant le rapport d'Interface que la prise de position du prof. Emmenegger soulignent que la structure de gouvernance est encore relativement jeune. Les mesures mentionnées ne représentent donc pas la fin du processus d'optimisation. La CTFP continuera à se pencher sur le rôle des différents organes et mettra en œuvre d'autres mesures d'optimisation si nécessaire.

## **4 Proposition**

Les participants au Sommet national de la formation professionnelle du 21 novembre 2024 prennent connaissance du rapport final du projet « Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle ». Ils approuvent les travaux entrepris jusqu'à présent ainsi que les prochaines étapes.

## VUE D'ENSEMBLE DES PROJETS « FORMATION PROFESSIONNELLE 2030 »

État : août 2024

### Table des matières

1	Calendrier.....	2
2	Projets en cours .....	3
2.1	Certification professionnelle pour adultes et prise en compte des acquis.....	3
2.2	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière .....	4
2.3	Réseau de la formation professionnelle .....	5
2.4	Transformation numérique.....	6
2.5	Système de la formation professionnelle .....	6
3	Projets terminés .....	8
3.1	Certification professionnelle pour adultes et prise en compte des acquis.....	8
3.2	Orientation professionnelle, universitaire et de carrière .....	9
3.3	Réseau de la formation professionnelle .....	10
3.4	Transformation numérique.....	12
3.5	Système de la formation professionnelle .....	15

# 1 Calendrier

Calendrier des projets en cours, selon le controlling de juin 2024

- ▶ Lancement
- ◀ Clôture
- ◇ discussion à la CTFP

Thématique	Projets	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Conditions cadres CPA	Offres de formation professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes (K)		▶				◇	◇	◇
	Formation professionnelle initiale pour adultes: acquis dans la formation professionnelle (K)		▶	◇	◇	◇	◇	◇	◀
orientation professionnelle, universitaire et de carrière	SINA : Instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage (K)		▶	◇	◇	◇	◇	◇	◇
	viamia : bilan professionnel gratuit pour les adultes de 40 ans et plus (B)		▶						◀
Réseau de la formation professionnelle	Renforcement des compétences de formation au sein des entreprises (O)			▶					◀
	Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle						▶	◇	◀
Système de la formation professionnelle	Culture générale 2030 (B, K)	▶			◇	◇	◇	◇	◇
	Maturité professionnelle 2030 (MP 2030) (B)					▶			
Transformation numérique	Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle (K)						▶	◇	◀
	Révision des plans d'études cadres pour les responsables de la formation	▶	◇			◇	◇	◇	◀

## 2 Projets en cours

### 2.1 Certification professionnelle pour adultes et prise en compte des acquis

Titre	Porteur du projet	Objectifs du projet	État d'avancement du projet
Certification professionnelle pour adultes : prise en compte des acquis	Cantons	Faire en sorte que les cantons échangent sur leurs modalités de mise en œuvre et développent, au plan intercantonal, des instruments et des processus concrets de prise en compte des acquis formels et informels	Au cours des travaux, les acteurs impliqués ont remarqué que la forme de prise en compte des acquis la plus simple à mettre en œuvre était le raccourcissement de la durée de formation. Le groupe d'accompagnement « Développement des professions » a élaboré un nouveau <a href="#">document de référence</a> relatif à l'examen quinquennal. Selon ce document, la certification professionnelle pour adultes doit être thématifiée par les Ortra (« raccourcissement de la durée de formation », « dispense de certaines parties de la procédure de qualification », « besoins d'autres procédures de qualification », « certification professionnelle pour adultes »). Voir également l'aide-mémoire <i>Durée d'apprentissage réduite ou prolongée, apprentissage à temps partiel</i> ou encore le document <i>Recommandation concernant la prise en compte des acquis en matière de culture générale dans la certification des adultes</i> disponibles sur le <a href="#">site de la CSFP</a> (sous la rubrique Formation et qualification des adultes).
Offres de formations professionnelles initiales adaptées aux besoins des adultes	Cantons	Veiller à ce que les adultes qui suivent une formation professionnelle initiale reçoivent un enseignement le plus adapté possible à leurs besoins. Pour y parvenir, il est nécessaire de disposer d'une vue d'ensemble des offres existantes et du nombre d'adultes qui suivent une telle formation, vue d'ensemble qui est rendue possible par la création d'une plateforme intercantonale.	Ce projet a été couplé au projet OPTIMA – registre des écoles professionnelles. Le <a href="#">registre</a> a été mis en place au printemps 2024 et les premières offres sont visibles depuis le mois d'août 2024. Le registre est mis à la disposition des spécialistes de la formation professionnelle et du grand public.

## 2.2 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Titre	Porteur du projet	Objectifs du projet	État d'avancement du projet
SINA : Instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage	Cantons	<p>Encourager les élèves à se préparer à leur prochaine formation en leur proposant des instruments scolaires qui leur permettent d'identifier leurs forces sur le plan scolaire et de renforcer leurs compétences transversales. Le recours à ces instruments devrait également les aider à combler d'éventuelles lacunes susceptibles de les freiner dans le futur.</p> <p>Ces instruments bénéficient aussi aux entreprises formatrices qui peuvent évaluer l'aptitude des jeunes en examinant leurs compétences scolaires et transversales.</p>	Des instruments développés au niveau cantonal à l'interface entre l'école et la formation sont disponibles dans toute la Suisse. Au niveau intercantonal, les acteurs impliqués dans le projet mettent à profit la durée du projet (jusqu'à fin 2028) pour mieux faire connaître les instruments et encourager leur mise en application dans les cantons.
viamia : bilan professionnel gratuit pour les adultes de 40 ans et plus	Conf.	Développer une offre de bilan professionnel gratuit pour les adultes à partir de 40 ans qui n'ont pas droit à des prestations d'analyse et d'orientation comparables, avec une mise en place à l'échelle nationale sur la période 2020-2024.	D'après l'évaluation menée en 2023, les participants ont été très satisfaits de l'offre. Afin de faire découvrir à l'avenir viamia à davantage de personnes peu qualifiées, il faudra continuer à mettre en œuvre au niveau cantonal des mesures de promotion destinées spécifiquement à ce groupe cible. Ce faisant, il conviendra de s'adresser à ces personnes en utilisant une méthode de communication adaptée.

### 2.3 Réseau de la formation professionnelle

Titre	Porteur du projet	Objectifs du projet	État d'avancement du projet
Renforcement des compétences de formation au sein des entreprises	Ortra	Développer un système transversal de formation continue destiné aux entreprises de toutes branches et aux personnes impliquées dans la formation des apprentis en l'inscrivant dans le prolongement des cours obligatoires pour les formateurs en entreprise. L'objectif est d'accroître l'attrait de la formation en entreprise en mettant en avant des témoignages positifs.	Le système transversal de formation continue a été évalué durant les six derniers mois. Les cours étaient destinés aux entreprises et aux personnes impliquées dans la formation des apprentis. Organisés tant pour les PME que pour les grandes entreprises, ces cours ont attiré un grand nombre de personnes. Ils étaient axés sur différentes thématiques comme la santé psychique et l'intelligence artificielle dans la formation en entreprise. La prochaine étape sera d'établir les cours de formation continue de manière à couvrir les coûts et de réfléchir à la mise en place d'un organe responsable du système de formation continue et du contrôle qualité.
Évaluation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle	Conf.	Examiner de manière critique la structure de gouvernance de la formation professionnelle mise en place depuis 2021, en se concentrant sur les nouveaux organes, et de proposer des ajustements si nécessaire.	L'évaluation a montré que la nouvelle structure de gouvernance, et en particulier la CTFP, fonctionnent bien et apportent une plus-value pour la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle. Les recommandations portent principalement sur une meilleure définition des processus au sein de la CTFP et lors des forums de dialogue afin d'optimiser les échanges entre les différents acteurs et de permettre ainsi une plus large participation. La CTFP a discuté des premières ébauches de solutions et présentera ses propositions lors du Sommet de la formation professionnelle de novembre 2024.



## 2.4 Transformation numérique

Titre	Porteur du projet	Objectifs du projet	État d'avancement du projet
Révision des plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle	Conf.	Examiner et, dans la mesure du possible, synthétiser les plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle. L'objectif est de garantir que ceux-ci disposent des compétences numériques nécessaires et utilisent des supports numériques dans le cadre de la formation des apprentis et des étudiants.	Tous les partenaires de la formation professionnelle et les milieux intéressés ont été invités à prendre position d'ici au 1 <sup>er</sup> juillet 2024 sur les nouveaux plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle et sur l'adaptation de l'art. 46 de l'ordonnance sur la formation professionnelle concernant les exigences minimales posées aux enseignants de la formation initiale en école et de la maturité professionnelle. Les plans d'études cadres révisés seront présentés à la CTFP à la fin de l'année et devraient entrer en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2025.





## 2.5 Système de la formation professionnelle

Titre	Porteur du projet	Objectifs du projet	État d'avancement du projet
Culture générale 2030	Conf. / cantons	Examiner si l'enseignement de la culture générale (ECG) dispensé dans le cadre de la formation professionnelle initiale prépare aux exigences de demain et le faire évoluer pour qu'il réponde aux besoins futurs. Les bases relatives à l'enseignement de la culture générale sont en cours de révision.	La procédure de consultation sur les bases relatives à l'enseignement de la culture générale (ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale et plan d'études cadre) s'est achevée fin juin. Il reste deux points à clarifier concernant d'éventuelles exceptions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- culture générale intégrée</li> <li>- enseignement de la culture générale à des groupes cibles spécifiques (adultes, sportifs d'élite, etc.)</li> </ul>

Titre	Porteur du projet	Objectifs du projet	État d'avancement du projet
Maturité professionnelle 2030 (MP 2030)	Conf.	<p>Le projet MP 2030 poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- revoir et optimiser l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr)</li> <li>- revoir et optimiser le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP), notamment en ce qui concerne l'aptitude aux études</li> <li>- revoir, alléger et davantage numériser les procédures de reconnaissance</li> <li>- renforcer la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle ainsi que l'information et la communication autour de la maturité professionnelle</li> </ul>	<p>La procédure de consultation sur les bases révisées (ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale, plan d'études cadre pour la maturité professionnelle et stratégie pour le renforcement et le développement de la MP, élaborée conjointement par les partenaires de la formation professionnelle et swissuniversities) s'est achevée fin juillet. L'examen des prises de position indique que le projet est globalement soutenu. Les résultats de la consultation feront l'objet d'une discussion entre le groupe d'accompagnement et la CTFP.</p>
Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle	Cantons	<p>Un ou plusieurs modèles soutiennent les Ortra lors de la définition de nouvelles formations initiales ainsi que lors de révisions, afin qu'elles puissent élaborer des ensembles judicieux pour leurs professions et exploiter les synergies. L'assouplissement est souhaité par les Ortra, mais il pose des défis aux cantons en matière d'exécution. C'est pourquoi la CSFP tente de simplifier et de permettre la flexibilité grâce à un modèle unique. Ce modèle sera élaboré avec des accompagnateurs pédagogiques et mis à la disposition des cantons et de leurs écoles ainsi que des Ortra.</p>	<p>Il apparaît que les cantons ne souhaitent pas de différenciation marquée des contenus de formation en fonction des cantons, des régions et des écoles professionnelles. De même, ils ne sont pas favorables à une forte spécialisation dès la formation professionnelle initiale. Ils ont par conséquent rejeté le modèle proposé par la CSFP. Il est prévu qu'un guide présente les modèles établis et les possibilités de mise en œuvre au sein des écoles professionnelles.</p>

### 3 Projets terminés

#### 3.1 Certification professionnelle pour adultes et prise en compte des acquis




Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle supérieure : filières de formation ES	Conf.	<p>Un état des lieux de la prise en compte des acquis dans les écoles supérieures a été dressé dans le cadre d'une étude. Le SEFRI a lancé les travaux de suivi en vue de l'élaboration de recommandations pour la prise en compte dans le domaine ES. Il publiera une fiche d'information à ce sujet. Les travaux de suivi sont menés en coordination avec le projet « Positionnement des écoles supérieures » et la mise en œuvre des mesures qui y sont prévues. Ils seront discutés avec les acteurs concernés.</p> <p> <u>Projet « Positionnement des écoles supérieures »</u></p>
La culture générale dans la formation professionnelle initiale pour adultes	Cantons	<p>Les adultes répondant à des exigences a priori semblables dans leur formation professionnelle initiale ou ayant suivi l'enseignement de la culture générale (EnCG) sont confrontés à une prise en compte de leur formation préalable différente d'un canton à l'autre. Dans un souci d'harmonisation des pratiques, la CSFP a élaboré une recommandation à ce sujet.</p> <p> <u>Recommandation concernant la prise en compte des acquis en matière de culture générale dans la certification des adultes</u></p>
Coûts directs de la formation – certification professionnelle pour adultes – adaptation de l'accord intercantonal sur les écoles professionnelles (AEPr)	Cantons	<p>Un état des lieux des pratiques de financement dans les cantons a été établi. Il propose un aperçu détaillé des mesures établies et mises en œuvre dans certains cantons, identifie les obstacles rencontrés par les adultes cherchant à obtenir une certification professionnelle, donne des exemples de bonnes pratiques et met en évidence les champs d'action possibles.</p> <p>Sur la base des résultats du rapport, la CSFP a adopté un engagement afin de souligner l'importance du financement de la certification professionnelle pour adultes.</p>
Coûts indirects de la certification professionnelle pour adultes – bourses et prêts cantonaux		<p> <u>Coûts directs et indirects de la formation professionnelle pour adultes : inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse</u></p> <p> <u>Engagement de la CSFP en vue de la réduction des obstacles financiers à la certification professionnelle des adultes</u></p>
Lancement du guide sur la prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale	Conf.	<p>Plusieurs manifestations ont été organisées pour faire connaître à toutes les personnes concernées le manuel Formation professionnelle initiale pour adultes, le guide Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale ainsi que les recommandations que tous deux contiennent. Le projet a de</p>


Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
		<p>plus été l'occasion de créer les conditions permettant d'utiliser au mieux les possibilités qu'offre l'article de la loi fédérale sur la formation professionnelle relatif à la reconnaissance des diplômes.</p> <p><a href="#">☑ Manuel Formation professionnelle initiale pour adultes</a>  <a href="#">Guide Prise en compte des acquis dans la formation professionnelle initiale</a></p>
Contrat d'apprentissage pour adultes	Cantons	<p>Dans la formation professionnelle initiale, le formulaire de contrat d'apprentissage a été spécialement conçu pour les jeunes et ne prend pas en considération des éléments potentiellement importants pour les adultes.</p> <p>Une analyse des besoins a montré qu'il n'était pas nécessaire de créer un nouvel instrument – qui augmenterait au demeurant la charge administrative. Les possibilités actuelles sont suffisantes pour régler les conditions générales entre adultes et entreprises (par exemple via un contrat de formation).</p>
Mobilisation des entreprises en faveur de la certification professionnelle pour adultes	Conf.	<p>Développement en trois langues d'instruments de communication et de matériel d'information (blocs de texte, photos, vidéos, flyer, liste des points de contact pour les adultes intéressés et les entreprises). Ces supports sont disponibles sous <a href="#">☑ formationprofessionnelleplus.ch</a></p>

### 3.2 Orientation professionnelle, universitaire et de carrière


Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Révision du profil de qualification et des conditions de réussite de la formation des conseiller-e-s en orientation professionnelle, universitaire et de carrière	Conf.	<p>Le SEFRI a adopté le nouveau profil de qualification et les nouvelles conditions de réussite en avril 2024 ; ces documents sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2024 et ont été publiés sur le site du SEFRI</p> <p><a href="#">☑ Bases de la formation</a> (profil de qualification et conditions de réussite)</p>
Développement d'une stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière	Cantons	<p>La stratégie nationale vise à optimiser les effets de l'OPUC en Suisse et à accroître ainsi l'égalité des chances pour la population dans les domaines de la formation et de la vie professionnelle. Les mesures définies sont mises en place par la CDIP et les acteurs responsables. Un plan d'action a également été établi.</p> <p><a href="#">☑ Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)</a></p>

### 3.3 Réseau de la formation professionnelle

Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
<p>Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle :</p> <p><i>Projet partiel Développement des professions</i></p>	<p>Conf.</p>	<p>À l'occasion de la Table Ronde Développement des professions, des représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail (Ortra) et de la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) ont passé au crible le processus de développement des professions avant d'élaborer et de concrétiser des pistes de solutions pour l'optimiser. Il est ressorti de la discussion que ce processus fonctionnait globalement bien et qu'il était important d'accorder une attention particulière aux révisions complexes et de grande ampleur ainsi qu'aux révisions des professions qui voient s'opposer de forts intérêts divergents. La Table Ronde a en outre permis de mettre en évidence des thématiques générales, considérées comme essentielles dans la perspective de l'optimisation du processus de développement des professions.</p> <p>Pour accompagner les travaux de la Table Ronde, la CTFP a formé un groupe de travail chargé de consolider et de prioriser les mesures. L'objectif est d'utiliser efficacement les structures existantes et de faire davantage prendre conscience à toutes les personnes impliquées dans le processus de développement des professions de l'importance de leur rôle.</p> <p><a href="#"> <u>Table Ronde Développement des professions : résumé</u></a></p>
<p>Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle :</p> <p><i>Projet partiel Financement des cours interentreprises</i></p>	<p>Conf.</p>	<p>Dans le cadre du projet, le SEFRI a commandé une étude visant à analyser les flux et les mécanismes financiers des cours interentreprises (CIE). Le rapport dresse un état des lieux du système de financement et des coûts des CIE et émet des propositions d'optimisation à l'attention des partenaires de la formation professionnelle. Les mesures proposées seront traitées par les organes de la formation professionnelle compétents. Au sein de la CSFP, la commission Financement Formation professionnelle a lancé un projet intitulé « Reset üK-Pauschalen ».</p> <p>D'autres réflexions sur l'optimisation du financement des CIE sont menées. Il s'agit notamment de la concertation avec tous les partenaires dès le début, du caractère contraignant des consensus entre les partenaires, ainsi que de la fonction et des contenus des CIE.</p> <p><a href="#"> <u>Rapport final, B.,S.,S., Flux financiers des cours interentreprises : vue d'ensemble des pratiques, analyse des flux financiers et des mécanismes des CIE</u></a></p> <p><a href="#"> <u>Rapport du groupe d'accompagnement (en allemand).</u></a></p>


Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Optimisation des processus et des mécanismes d'incitation dans la formation professionnelle : <i>Projet partiel Financement des procédures de qualification</i>	Ortra, cantons	Il s'est avéré que l'idée de départ ayant motivé le projet n'était pas considérée comme prioritaire. En effet, ni les Ortra ni les cantons n'estimaient qu'il était pour l'instant nécessaire de se pencher sur le sujet. De son côté, la commission Procédures de qualification de la CSFP a examiné la pertinence de ce projet lors de sa séance du 13 septembre 2023. Elle soutient la décision de ne pas le lancer pour le moment. Le groupe d'accompagnement Développement des professions pourra se repencher sur cette thématique s'il s'avère pertinent d'y réfléchir à nouveau et informera la CTFP des prochaines étapes.
Optimisation de la gouvernance	Conf.	La nouvelle structure de gouvernance mise en place permet de traiter avec efficience les questions stratégiques concernant les trois partenaires de la formation professionnelle tout en associant largement les acteurs du domaine.  <u>Systematisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle</u>
Renforcement de la collaboration intercantonale dans la formation professionnelle	Cantons	Le projet a donné lieu à un examen des processus relatifs au mandat, à l'information, à la formation, à l'accompagnement et au suivi des délégués des cantons au sein des commissions pour le développement des professions et la qualité des formations. Dans le cadre de leur travail quotidien, la CSFP et les cantons œuvrent à la bonne collaboration et à l'optimisation des processus. Les thèmes « développement des professions » et « procédure de qualification » sont désormais intégrés dans le projet Optimisation des processus et des mécanismes d'incitations dans la formation professionnelle et font l'objet de discussions entre les partenaires. De même, les domaines qui concernent la Commission Organisation et processus (COP) sont intégrés au projet OPTIMA.

### 3.4 Transformation numérique






Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Blended learning – principes de base et conditions cadres	Ortra, cantons	<p>L'introduction des médias d'apprentissage numériques soulève dans tous les lieux d'apprentissage des questions relatives aux responsabilités, aux finances, à la protection des données, à la transparence, aux heures d'apprentissage, aux rôles, etc. qui doivent être clarifiées au début de chaque processus de développement des professions.</p> <p>Un guide d'orientation a été élaboré, qui propose des solutions concrètes pour les champs d'action identifiés. Ce guide fournit un cadre pour la mise en œuvre coordonnée de ces nouveautés.</p> <p> <a href="#">Guide d'orientation</a></p>
digitalinform.swiss	Conf.	<p>Lancée en 2019, l'initiative « digitalinform.swiss » entendait répondre aux besoins de tous les acteurs de la formation professionnelle relatifs à la numérisation pour que ceux-ci puissent exploiter pleinement les potentiels de la transformation numérique. L'initiative a été déployée dans le cadre des structures existantes de la Confédération en matière de promotion de projets et s'est accompagnée d'activités autour de l'échange de savoir et d'expérience entre acteurs. L'objectif était d'assurer la visibilité des actions menées et de permettre aux acteurs de travailler davantage en réseau.</p> <p>L'initiative « Digitalinform.swiss » a été mise en œuvre dans le cadre du projet Formation professionnelle 2030. Elle a pris fin en juin 2022. Le site internet du même nom reste consultable pendant deux ans environ, mais n'est plus actualisé. Les esquisses de projets, demandes formelles et autres demandes peuvent être adressées directement et en tout temps à l'unité du SEFRI responsable de la promotion des projets.</p>




Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Étude de faisabilité sur la mise en œuvre des examens en ligne dans la formation professionnelle supérieure	Ortra	<p>L'étude consistait en une analyse du cadre juridique en vigueur et de la faisabilité technique d'examens en ligne. L'examen pilote par e-proctoring (outils numériques de surveillance des examens) venu la compléter conjugait surveillance numérique et surveillance à distance. Il en ressort que l'organisation d'examens de ce type requiert a minima une adaptation du règlement d'examen concerné. Il reste à déterminer si, en termes de protection des données, le e-proctoring amené à être utilisé correspond à un profilage au sens de l'art. 5, let. f, de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (LPD). Si des éléments constitutifs vont dans ce sens, il faudrait au moins créer une base légale à ce sujet dans l'OFPr.</p> <p><a href="#">Étude de faisabilité sur la mise en œuvre des examens en ligne : extrait du rapport final (intégralité du rapport disponible en allemand)</a></p> <p><a href="#">Étude de faisabilité sur la mise en œuvre des examens en ligne : rapport sur l'examen pilote : extrait du rapport (intégralité du rapport disponible en allemand)</a></p> <p><a href="#">Étude de faisabilité sur la mise en œuvre des examens en ligne : appréciation du SEFRI (en allemand)</a></p>
Optimisation des flux de données : programme « optima »	Cantons	<p>OPTIMA est le label du portefeuille de projets et d'activités de la Commission Organisation et processus (COP) de la CSFP. Ce portefeuille ainsi que d'autres projets et activités cantonaux et intercantonaux visent à rendre plus efficace l'échange de données entre tous les acteurs de la formation professionnelle, c'est-à-dire à le simplifier et à l'harmoniser.</p> <p>Plusieurs projets de mise en œuvre sont issus de ce programme. Bien que ces projets soient liés entre eux, ils ne peuvent pas être gérés comme un seul programme ou projet en raison des différentes responsabilités et lignes de conduite. Compte tenu de cette situation, le programme a été dissocié de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ».</p>
Guide pour la transformation numérique dans la formation professionnelle initiale	Conf.	<p>Élaboré par les partenaires de la formation professionnelle, le guide « Transformation numérique dans la formation professionnelle initiale » a été pensé comme un outil facultatif permettant aux organes responsables d'identifier plus facilement les compétences numériques requises sur le marché du travail pour mieux les intégrer dans une formation professionnelle initiale. Il est disponible sur la page Transformation numérique du site du SEFRI.</p> <p><a href="#">Guide Transformation numérique</a></p>



Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Prise en compte des formes d'enseignement et d'apprentissage numériques dans la reconnaissance des filières de formation	Conf.	<p>Dans le cadre d'un mandat externe, la HEFP et la HEP Zurich ont élaboré à l'intention du SEFRI des bases et des recommandations sur la prise en compte des formes d'enseignement et d'apprentissage numériques dans les procédures de reconnaissance des filières de formation.</p> <p> <u>Bases du recours aux formes d'apprentissage et d'enseignement numériques dans le cadre de procédures de reconnaissance de filières de formation en école supérieure et de filières de formation en pédagogie pour la formation professionnelle (en allemand)</u></p>

### 3.5 Système de la formation professionnelle

Titre	Porteur du projet	Résultats du projet
Accès des personnes sourdes et malentendantes à la formation professionnelle	Conf.	<p>Un rapport recense les instruments d'aide existants et identifie les potentiels d'optimisation dans l'optique de combler les éventuelles lacunes dans ce domaine. Il devrait ainsi permettre aux personnes sourdes ou malentendantes d'avoir un meilleur accès à la formation professionnelle. Il reviendra ensuite aux partenaires de la formation professionnelle, aux acteurs de l'assurance-invalidité et aux organisations concernées de mettre en œuvre les mesures découlant du projet en fonction des compétences fixées par la loi et de clarifier d'autres points au besoin. Le SEFRI organisera pendant l'été 2025 une enquête sur le degré de réalisation des mesures.</p> <p> <a href="#">Rapport final</a></p>
État des lieux sur le positionnement des écoles supérieures	Conf.	<p>Le positionnement national et international des écoles supérieures et de leurs filières de formation a fait l'objet d'un état des lieux. Les travaux concernant l'examen approfondi des champs d'action ainsi que les éventuelles mesures à prendre ont été engagés avec la participation des partenaires concernés (projet « Positionnement des ES »).</p> <p> <a href="#">État des lieux sur le positionnement des écoles supérieures – rapport final</a></p>
Accélération de la collaboration lors du développement des professions	Conf.	<p>L'adaptation du guide et du manuel a permis de poser les bases nécessaires à l'accélération des processus de révision dans la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure. À chaque projet de révision, les partenaires se mettront d'accord sur la marche à suivre concrète et les modalités spécifiques.</p> <p> <a href="#">Adaptation Manuel développement des professions</a></p> <p> <a href="#">Guide : Élaboration et révision des règlements des examens fédéraux (chapitre 2.8)</a></p>
Allègement de la charge des entreprises formatrices par une réduction de la réglementation	Conf.	<p>La réglementation a été analysée à tous les niveaux, y compris sur le plan des aides à la mise en œuvre, des recommandations, des guides et des aide-mémoire. Des recommandations ont également été formulées sur la base des points critiques identifiés et des pistes de solution envisagées.</p> <p> <a href="#">Allègement de la charge des entreprises formatrices par une réduction de la réglementation : rapport final (en allemand, résumé en français)</a></p>

<p>Recensement des attentes placées dans les voies de formation</p>	<p>Conf.</p>	<p>Dans le cadre du projet « Positionnement ES », une enquête en ligne a été menée en 2022 auprès des Ortra (organes responsables) et des prestataires de formation. L'enquête en ligne s'est concentrée sur les filières de la formation professionnelle supérieure et leurs profils. Les filières de la formation professionnelle initiale n'ont pas été prises en compte, car les profils sont en principe plus clairement définis dans ce domaine. Il a été souligné que la logique de branche devait primer sur la logique de système de formation. La flexibilité existante dans l'organisation du paysage de la formation propre à la branche est appréciée et jugée plus importante qu'un ordre amélioré du système de formation dans lequel les niveaux des différentes filières sont harmonisés et se fondent les uns sur les autres. De même, peu d'Ortra organiseraient leur paysage de formation différemment si elles pouvaient le faire.</p> <p><a href="#"> Rapport du projet</a></p>
<p>La flexibilisation de la formation professionnelle dans l'optique du monde du travail</p>	<p>Ortra</p>	<p>Un récapitulatif des divers besoins de flexibilisation dans le monde du travail a été mis au point. Cette démarche s'est appuyée, d'une part, sur une étude de marché et, d'autre part, sur une clarification par le SEFRI, analyse de la situation actuelle à l'appui, des possibilités de flexibilisation existantes. Les domaines présentant d'importants besoins d'action ont dès lors été identifiés et ont permis une réflexion sur les modèles de flexibilisation.</p> <p><a href="#"> La flexibilisation de la formation professionnelle dans l'optique du monde du travail (Flex2B) : extrait du rapport final (intégralité du rapport disponible en allemand)</a></p>
<p>Modèles de flexibilisation dans le domaine de la formation professionnelle</p>	<p>Cantons</p>	<p>La CSFP a mis au point un modèle de flexibilisation de la formation scolaire. Celui-ci articule les connaissances professionnelles en compétences professionnelles clés, qui représentent l'identité même de la profession, et en compétences opérationnelles spécifiques. Ces dernières sont du ressort des Ortra, qui peuvent en toute autonomie les adapter rapidement et avec flexibilité aux besoins actuels du monde du travail.</p> <p><a href="#"> Modèles de flexibilisation dans le domaine de la formation professionnelle</a></p>



## Sommet national de la formation professionnelle

21 novembre 2024

### Point 2

### Focus : attrait de la formation professionnelle

#### PROPOSITION

Les participants au sommet discutent de l'attrait de la formation professionnelle et échangent sur les défis et les mesures à prendre.

#### Contexte

Comme le montre le Rapport 2023 sur l'éducation en Suisse, le système suisse de la formation professionnelle est bien positionné et bénéficie d'une très bonne réputation, tant en Suisse qu'à l'étranger. La société ainsi que les milieux économiques et politiques souhaitent que la formation professionnelle continue d'attirer les jeunes, les adultes et les entreprises à moyen et long terme.

Nombreuses sont les mesures éprouvées visant à maintenir et à renforcer l'attrait de la formation professionnelle. De même, il existe différents organes, structures et programmes (p. ex. initiative « Formation professionnelle 2030 ») qui permettent aux partenaires de la formation professionnelle de discuter d'éventuelles lacunes et, le cas échéant, d'initier des travaux d'optimisation dans le cadre de leurs compétences légales respectives. La Confédération a en outre la possibilité de soutenir financièrement des projets et des innovations portés par les cantons, les organisations du monde du travail (Ortra) ou des tiers.

En vertu de l'art. 1 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), la formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des Ortra. Ceux-ci veillent à assurer autant que possible une offre suffisante dans le secteur de la formation professionnelle, notamment dans les domaines d'avenir. La collaboration entre les partenaires se nourrit des réflexions régulièrement menées sur l'évolution de la formation professionnelle. Le Sommet national de la formation professionnelle 2024 doit donc permettre aux acteurs de discuter de l'attrait de la formation professionnelle, des défis qu'ils doivent relever et des mesures à prendre.

#### Défis et mesures

La question qui se pose est de savoir comment inciter à l'avenir suffisamment de jeunes et d'adultes à choisir une formation professionnelle et fournir à l'économie suisse la main-d'œuvre et le personnel qualifié dont elle a besoin par le biais du système de formation professionnelle et continue dont elle est elle-même responsable.

Plusieurs signaux émanant du monde politique, des spécialistes et du grand public attestent d'une certaine préoccupation quant à ces sujets. La liste ci-après n'est pas exhaustive et se veut un outil d'aide à la discussion lors du sommet 2024 :

### *Disposition des entreprises à former des jeunes*

- Les entreprises formatrices n'arrivent pas toutes à pourvoir leurs places d'apprentissage, car les candidats ne sont pas assez nombreux ou n'ont pas le profil souhaité.
- Il a plusieurs fois été demandé d'alléger la charge des entreprises formatrices ou d'améliorer les conditions-cadres de la formation d'apprentis.

### *Qualité de la formation*

- Garantir la qualité de la formation initiale est crucial pour permettre aux personnes en formation de finir leur apprentissage et éviter les résiliations de contrats d'apprentissage. La qualité de la formation dans les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises) revêt donc une importance capitale. Elle passe par l'aménagement de conditions-cadres adéquates pour les acteurs concernés (p. ex. prescriptions en matière de protection des données) et pour les personnes en formation (p. ex. encadrement adéquat).

### *Accès à la formation professionnelle*

- La formation professionnelle contribue fortement au faible taux de chômage des jeunes en Suisse. Pour permettre à tout un chacun, y compris aux personnes issues de la migration, de participer à la société et à la vie active, la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux se sont fixé comme objectif de faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du degré secondaire II.
- Selon les catégories de personnes, cet objectif est plus ou moins atteint. Le nombre de diplômes du degré secondaire II décernés aux personnes qui présentent un retard dans le déroulement de leur parcours scolaire ou qui ont des besoins spécifiques et à celles qui sont arrivées tardivement en Suisse est inférieur à la moyenne.

### *Préférences des jeunes et des adultes*

- Le choix d'une formation professionnelle dépend des caractéristiques de chaque individu, de ses intérêts et de ses préférences. Les différents groupes de la population ne perçoivent pas la formation professionnelle de la même manière.
- Les parents jouent un rôle important lors du passage au degré secondaire II (formation professionnelle initiale ou écoles d'enseignement général).
- Les attentes de la société ont évolué et doivent être prises en compte : p. ex. vacances, temps de travail, flexibilisation de la formation professionnelle initiale (comme l'apprentissage à temps partiel), etc.

### *Formation professionnelle vs formation générale*

- Depuis 1990, la formation générale a gagné du terrain sur la formation professionnelle : la part des élèves qui ont opté pour une voie de formation générale au début du degré secondaire II a augmenté de plus de onze points de pourcentage pour s'établir à 34,9 % en 2022.
- Pour des raisons démographiques, le nombre de jeunes entamant une formation du degré secondaire II va augmenter au cours de ces prochaines années. La hausse en points de pourcentage sera toutefois plus importante pour la voie de formation générale que pour la formation professionnelle.
- Les atouts de la formation professionnelle (p. ex. perspectives de carrière attrayantes et perméables) sont contrebalancés par des désavantages (p. ex. choix précoce de la profession, processus de candidature, période de vacances plus courte).

### *Concurrence entre la formation professionnelle supérieure et les hautes écoles spécialisées*

- Il a été demandé d'accroître la notoriété et la réputation des diplômes de la formation professionnelle supérieure en Suisse et à l'étranger.
- Les diplômes de la formation professionnelle supérieure sont en concurrence avec les offres non-consécutives des hautes écoles spécialisées (CAS, DAS, MAS).

## **Discussion**

- Que signifie l'« attrait de la formation professionnelle » pour les participants au sommet ?
- Que faut-il conserver et que faut-il renforcer ?
- Où existe-t-il un besoin d'action ?

## **Suite de la procédure**

Les discussions menées lors du sommet 2024 et les enseignements tirés sont le point de départ des futurs travaux de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP).

Il est prévu que la CTFP discute de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » avec les cadres et les spécialistes du domaine de la formation professionnelle lors de la Journée des partenaires de la formation professionnelle de mars 2025. Il s'agira de faire le point sur les projets menés dans le cadre de l'initiative lancée lors du sommet 2016 et de dégager des perspectives.

De plus, le SEFRI s'entretiendra avec différents acteurs de la formation professionnelle et d'autres domaines afin de recueillir des informations supplémentaires et d'identifier les besoins selon une approche « bottom-up ». Des données sur l'attrait de la formation professionnelle seront également collectées au travers de documents de base (p.ex. rapport sur l'éducation), d'études et de travaux de recherche.

Les résultats ainsi obtenus feront l'objet d'une discussion au sein de la CTFP, en été 2025. Il sera alors possible de définir la suite de la procédure et d'envisager par exemple un examen de questions spécifiques, de lancer un nouveau projet qui pourra éventuellement s'insérer dans l'initiative « Formation professionnelle 2030 » ou encore de mettre sur pied un groupe d'experts.